

c.r. a.g. du 15.01.1976

Sté Uffi

1. compte rendu du conseil syndical présidé par Mr Sorroche qui indique que les principaux points concernant la finition des parties communes n'avaient pu être résolus , faute d'accord amiable avec la Sté Jonqua
2. approbation des comptes pour l'exercice 1974 et quitus au syndic pour sa gestion
3. budget prévisionnel 1975 : accepté
4. renouvellement du mandat du syndic : la Sté Uffi est reconduite pour les deux tranches
5. renouvellement des membres du conseil syndical
6. problèmes généraux concernant la construction : voté par la 1^{ère} tranche : l'assemblée générale demande au syndic et au conseil syndical d'essayer de régler ce problème à l'amiable
7. espaces verts : engagement d'un jardinier : accpeté
8. réseau d'arrosage : l'assemblée générale décide à l'unanimité de procéder à l'installation d'un réseau d'arrosage (coût approximatif : 2500 frs)
9. contrat d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude : le syndic fera expédier à tous les copropriétaires un contrat concernant le ramonage et l'entretien des chaudières .